

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	27 (1947)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Relations économiques franco-suisses : à propos d'un communiqué et de la dernière session de la commission mixte
<b>Autor:</b>	Boitel, Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888618">https://doi.org/10.5169/seals-888618</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

## A propos d'un communiqué et de la dernière session de la commission mixte

« Du 13 au 18 janvier ont eu lieu à Berne, entre une délégation française, présidée par le ministre Drouin, et une délégation suisse, présidée par le ministre Hotz, des conversations au sein d'une commission mixte chargée d'examiner l'application de l'accord commercial du 1<sup>er</sup> août 1946. Il a été constaté que, d'une manière générale, les échanges commerciaux franco-suisses accusaient un développement satisfaisant. Pour une série de questions, une entente est intervenue sur des solutions tenant compte des circonstances actuelles. Quelques problèmes devront faire l'objet d'une nouvelle étude. »

Tel est le texte du communiqué publié par les journaux suisses à la suite de cette session. Les membres de notre compagnie et les lecteurs de cette revue en général s'en furent réjouis s'ils ne faisaient quotidiennement l'expérience des innombrables difficultés qui jonchent la route des échanges franco-suisses.

Du poste d'observation où nous nous trouvons, nous pouvons sans hésiter reconnaître avec le communiqué que depuis un semestre et plus les graphiques des échanges entre les deux pays dessinent une courbe ascendante. Nous n'avons jamais perdu une occasion de souligner cette heureuse évolution, quitte à être, parfois, taxés d'optimisme de commande.

Cependant l'harmonie et le volume croissant de l'ensemble ne doivent pas nous masquer les imperfections du détail. L'accord du 1<sup>er</sup> août 1946, si laborieusement élaboré (ce n'est un secret pour personne), est perfectible, infiniment. Certes, il était illusoire d'attendre de cette session une transformation radicale de l'accord. Une simple commission mixte poursuit un but restreint. Au surplus, nous savons bien que les portes ne peuvent pas s'ouvrir largement aux échanges dans l'état actuel des choses. Mais on eût été heureux d'avoir plus de précisions sur la « série de questions » au sujet desquelles « une entente est intervenue sur des solutions tenant compte des ciconstances actuelles », afin d'atténuer la fâcheuse impression produite par les « quelques problèmes » qui doivent « faire l'objet d'une nouvelle étude ».

Il ne s'agit en aucune façon de faire de la diplomatie sur la place publique ; mais un accord commercial est moins un instrument *diplomatique* qu'un instrument *de travail*. Ceux dont il commande la vie matérielle (l'étrôtesse des liens qui unissent la France et la Suisse fait qu'ils sont nombreux) n'auront pas de peine à comprendre que le résultat des conversations a été négatif, alors qu'ils étaient en droit d'attendre de la commission que, sans trahir sa mission de surveillance, elle aménageât quelque peu l'accord en tenant compte des expériences faites.

Ces expériences, celles de nos quelque 7.000 membres qui, en grande partie, sont spécialisés dans la *pratique* des échanges entre la France et la Suisse, leurs vœux, leurs suggestions, nous avions tenu à en faire la synthèse en un mémoire d'une vingtaine de pages que nous adressions aux autorités fédérales le 18 décembre 1946, en vue des discussions à venir.

Il y avait là, comme d'ailleurs bien autre part, des éléments de solutions. Or, le communiqué ne fait état que d'atermoiements.

Certes l'équilibre était difficile à obtenir entre les demandes supplémentaires de produits suisses et l'augmentation de certains contingents français : mais il n'était pas irréalisable. Aussi bien n'en était-on pas éloigné, semble-t-il, à en croire une information à certains exportateurs suisses qui, tout officielle qu'elle fût, n'en était pas moins prématurée.

Admettons même que pour des raisons d'équilibre l'ajustement de contingents ne ressortisse pas à la compétence d'une commission mixte (ce qui d'ailleurs n'est pas prouvé). Il est nombre d'autres questions de pure technique qui eussent mérité quelques instants d'examen.

En voici quelques-unes parmi beaucoup :

On ne peut pas considérer comme absolument normal que les premières licences correspondant à des contingents fixés le 1<sup>er</sup> août ne soient parvenues à leurs destinataires qu'à la fin de décembre. Il eût certainement été facile de déceler les raisons d'un pareil retard et d'y remédier séance tenante pour les articles courants, quitte à soumettre l'importation de matériel demandant une étude spéciale à un examen plus approfondi.

A propos de machines et puisque l'on nous promet d'étudier « quelques problèmes », espérons que l'on songe à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les constructeurs suisses de machines de prévoir suffisamment à l'avance ce qu'ils doivent mettre en fabrication pour la France, parce que l'obtention d'un simple accord préalable, conditionnant la commande définitive, exige couramment un délai de six mois, en sorte que les importateurs en France ne peuvent jamais prendre rang en temps voulu.

La question des pièces détachées nécessaires à l'entretien du matériel suisse en France aurait certainement pu faire l'objet d'une solution immédiate, de même que les divergences d'interprétation dans la ventilation de certains contingents, leur répartition et leur gestion.

Enfin, nous rappelons qu'il y a quelques semaines de nombreux exportateurs français (branche des textiles notamment) étaient informés que le produit de leurs exportations leur donnerait un droit proportionnel à l'importation de matériel de rééquipement (machines suisses en particulier). On devine la satisfaction de ces industriels voyant s'ouvrir devant eux des perspectives inespérées, faisant littière de l'étroitesse des contingents contractuels. Malheureusement ces contingents sont virtuellement absorbés, et du moment qu'il n'y a pas entente bilatérale sur des contingents supplémentaires, tous les droits proportionnels seront à effet différé ou chimérique.

La place nous manque pour citer maints autres exemples. Bornons-nous à constater que les premières répercussions de l'échec du 18 janvier commencent à se faire lourdement sentir et que, au moment où nous écrivons, les fonctionnaires français préposés à l'examen des demandes d'ouverture de crédit multiplient les refus, faute de crédit, après que les importateurs intéressés durent apporter tant de soins inutiles à se conformer aux formalités inhérentes à ce nouvel et complexe processus. Pendant ce temps, l'approvisionnement de l'industrie suisse en matières premières, qui eût facilité les livraisons à la France est, sinon compromis, du moins temporairement gêné.

En bref, on est obligé de constater que cette rencontre, dont on attendait beaucoup, a abouti à un échec, qu'à peine quelques palliatifs ont été trouvés à des questions de moindre importance alors que des problèmes très graves restent à résoudre.

Chacun s'imagine qu'avec le temps son partenaire viendra à résipiscence et oublie trop facilement que l'habitude devient vite une seconde nature. La France est encore pour la Suisse un marché et une source d'approvisionnement d'un intérêt incontestable, de même que la Suisse reste pour la France un client important et un fournisseur précieux.

Le communiqué qui a fait l'objet de cet article a la seule franchise de ne pas contenir la mention traditionnelle d'« esprit de mutuelle compréhension ». Avant qu'il soit trop tard, que l'on prenne le mal à la racine en cherchant à se comprendre, en changeant radicalement de méthode, en faisant foin des marchandages.

Nous ne négocions plus pour nous défendre, mais pour construire, construire ensemble et solidement.

Jacques BOITEL,  
Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France.